

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 2003-135 du 08/09/2003  
et du décret 2005-1752 du 30/12/2005.

### Demande des représentants légaux

Nous soussignés.....  
représentants légaux, demandons pour notre enfant :

.....né(e) le .....

.....  
Scolarisé(e) en classe de .....

.....  
Etablissement/ Ecole .....

la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé pour l'année scolaire 201 - 201 à  
partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du  
Docteur.....Tél :.....

Date et Signatures des représentants légaux :

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient aux représentants légaux qui demandent la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour leur enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Si les représentants légaux le jugent nécessaire, ils peuvent adresser sous pli cacheté les informations qu'ils souhaitent ne transmettre qu'à un médecin, au médecin de l'Education nationale